

VERSION PROVISOIRE

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE
La version définitive comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

VOORLOPIGE VERSIE

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING
De definitieve versie bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTÉGRAL

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ,
DE LA MIGRATION ET DES MATIÈRES
ADMINISTRATIVES

INTEGRAAL VERSLAG

COMMISSIE VOOR BINNENLANDSE ZAKEN,
VEILIGHEID, MIGRATIE EN BESTUURSZAKEN

Mercredi**23-02-2022****Matin****Woensdag****23-02-2022****Voormiddag**

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs.
Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit
avant le*

25-2-2022, à 16 heures

au Service du Compte rendu intégral.

e-mail: CRIV@lachambre.be

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij
kunnen hun correcties schriftelijk
meedelen vóór*

25-2-2022, om 16 uur

aan de Dienst Integraal Verslag.

e-mail: CRIV@dekamer.be

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
PS	Parti Socialiste
VB	Vlaams Belang
MR	Mouvement Réformateur
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
PVDA-PTB	Partij van de Arbeid van België – Parti du Travail de Belgique
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
Vooruit	Vooruit
cdH	centre démocrate Humaniste
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
INDEP-ONAFH	Indépendant - Onafhankelijk

Abréviations dans la numérotation des publications :		Afkortingen bij de nummering van de publicaties :	
DOC 55 0000/000	Document parlementaire de la 55 ^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 55 0000/000	Parlementair stuk van de 55 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral	CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag
CRABV	Compte Rendu Analytique	CRABV	Beknopt Verslag
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)
PLEN	Séance plénière	PLEN	Plenum
COM	Réunion de commission	COM	Commissievergadering
MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)	MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigeleurig papier)

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants	Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.lachambre.be	www.dekamer.be
e-mail : publications@lachambre.be	e-mail : publicaties@dekamer.be

waaronder binnenlandse zaken, betrokken bij de regulering van de markt voor vlees van wilde dieren om een einde te maken aan de illegale handel.

Er moet inderdaad worden gestreefd naar een zo goed mogelijke coördinatie van ieders inspanningen ter zake. De FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu, meer bepaald de dienst CITES, is finaal verantwoordelijk voor de problematiek. De Federale Milieu-Inspectie van die FOD heeft ook een bijzondere bevoegdheid. Daarnaast is ook de politie daarbij betrokken, want bij de federale gerechtelijke politie pleegt de dienst Federal Unit Public Health and Environmental Crime overleg met CITES met het oog op een goede samenwerking.

In dat verband wil ik ook wijzen op het belang van de douanediens in de problematiek. Op luchthavens passeren heel veel goederen en soms dus ook illegaal vlees van wilde dieren. Indien een beroep wordt gedaan op de luchtvaartpolitie om steun te verlenen bij controleacties op de luchthavens voor die specifieke aangelegenheid, spreekt het voor zich dat de luchtvaartpolitie haar medewerking zal verlenen en de ter zake bevoegde controlediensten bijstaan.

07.03 **Kris Verduyckt** (Vooruit): Mevrouw de minister, er schuilt wel een gevaar in het feit dat heel wat diensten bij de problematiek betrokken zijn: men kan gemakkelijk door de mazen van het net glippen. We moeten vaststellen dat er veel vlees van wilde dieren via Zaventem in ons land wordt geïmporteerd, net zoals heel wat tropisch hout ons land binnenkomt via de haven van Antwerpen. Ons land is een draaischijf voor illegale handel van vlees van wilde dieren voor heel Europa.

De bestrijding van die illegale handel blijft uitermate belangrijk om twee redenen. Ten eerste, als onderdelen van bedreigde dieren ons land binnenkomen, is dat voor de biodiversiteit geen goede zaak. Ten tweede zijn er de gevolgen voor onze volksgezondheid. Als de coronacrisis ons één ding geleerd zou moeten hebben, is het dat we met die zaken bijzonder voorzichtig moeten zijn. Het is jammer dat die handel heropleeft. Ik kan alleen maar erop aandringen dat u de nodige aandacht aan het probleem besteedt en alle mogelijke middelen in de strijd tegen die illegale handel inzet.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: De heer Demon is afwezig. Zijn vraag nr. 55025326C wordt uitgesteld.

Ook de vragen nrs. 55025383C van de heer Rigot, 55025446C van mevrouw Leoni en 55025492C, 55025493C, 55025494C en 55025545C van mevrouw Chanson worden uitgesteld.

08 **Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het materiaal en de uitrusting van de politie" (55025495C)**

08 **Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Le matériel et l'équipement de la police" (55025495C)**

08.01 **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, il est apparu récemment que la date de fin de "garantie fabricant" de gilets pare-balles, équipant quelques 800 motards de notre police, était dépassée. La question de la fourniture de matériels opérationnels et fonctionnels est cruciale quant à la bonne efficacité du travail de nos forces de l'ordre, mais aussi, évidemment, à leur sécurité. Plusieurs syndicats policiers ont, à ce sujet, émis des avis négatifs relativement à la désuétude et au manque de pièces d'équipement de nos services de police.

Permettez-moi donc, madame la ministre, de vous poser les questions suivantes. Pourriez-vous nous informer des règles en vigueur visant le statut et la qualité actuelle du matériel à disposition de nos policiers, dont font partie les gilets pare-balles? Consécutivement aux remarques émises par les syndicats, quelles sont vos intentions relatives à l'amélioration de la fourniture de matériel et d'équipement de notre police? Enfin, au regard de votre ambition de recrutement de 1 600 nouveaux agents par an, quelles mesures sont ou seront prises en vue de la fourniture de leurs équipements indispensables pour leur sécurité dans l'exercice de leur fonction?

08.02 **Annelies Verlinden**, ministre: Monsieur Senesael, le matériel spécifique de police, y compris les gilets pare-balles mis à la disposition de nos policiers, est normé par la police intégrée.

En ce qui concerne le gilet pare-balles discret, celui-ci est certifié par la norme CAST (Centre for Applied Sciences and Technology). Le reste du matériel répond à différentes normes applicables à l'échelon national ou au sein de l'Union européenne. De plus, à la police intégrée, toute

norme suit un chemin de validation par la Commission "Uniformes", le Comité de direction, le Comité de coordination de la police intégrée, le Comité de négociation et l'avis de la Direction interne de prévention et de protection au travail.

Ensuite, l'un des objectifs principaux de la police fédérale est de veiller au bon équipement de nos opérationnels. L'amélioration continue de la fourniture de matériel et d'équipement constitue donc une priorité pour la police. C'est la raison pour laquelle un outil d'optimisation pour le suivi des stocks et des marchés a été élaboré. Il va de pair avec le calcul récurrent des besoins en matériel et équipement en fonction des nouvelles incorporations d'aspirants au sein de la police fédérale - le calcul reprenant le nombre d'aspirants, croisé avec une courbe de Gauss. De la sorte, nous pouvons nous appuyer au mieux sur la réalité de terrain et ainsi passer les commandes adéquates d'équipement de ces nouveaux opérationnels.

08.03 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse; avec deux satisfactions. La première, c'est que vous accordez une priorité pour l'équipement de la police, et principalement pour les gilets pare-balles. Merci. La deuxième satisfaction, c'est qu'il est vraiment tenu compte de la réalité du terrain afin qu'il y ait une meilleure adéquation entre la demande et l'offre qui est mise en place.

Néanmoins, je reste quand même circonspect sur les remarques et les avis négatifs qui avaient été formulés par les syndicats. Je retournerai vers eux pour avoir des précisions et connaître davantage leur motifs d'insatisfaction à ce sujet.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

09 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "La Police des Chemins de Fer" (55025496C)

09 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De Spoorwegpolitie" (55025496C)

09.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le syndicat policier CGSP a récemment estimé que la réorganisation des services de la police des chemins de fer (SPC) ne correspondait pas aux besoins de personnel sur le terrain.

Les derniers chiffres relayés indiquent que seuls 494 postes sur les 591 qui forment la SPC, sont occupés actuellement. Le nouveau découpage des entités de terrain rendrait plus complexe l'intervention rapide et coordonnée de nos services de l'ordre sur le réseau en faisant disparaître la présence policière dans de nombreuses gares de notre pays.

Dans le même temps, les chiffres relatifs à la violence envers le personnel des transports publics sont en nette hausse avec une moyenne de 13 agressions physiques ou verbales par jour, augmentant ces dernières de 23 % en 2021 par rapport à l'année précédente. La sécurité des citoyennes et citoyens et des travailleuses et travailleurs de nos réseaux de transport doit occuper une place accrue au sein de notre police au regard de ces éléments.

Madame la ministre, quelles sont vos intentions concernant les quelque 100 postes à pourvoir au sein de la SPC?

Quel retour pouvez-vous nous communiquer en ce qui concerne la problématique soulevée du nouveau découpage des zones de police de chemins de fer et sur la capacité d'intervention de cette dernière dans les gares où elle n'est potentiellement plus présente?

Y a-t-il des mesures de terrain en cours, en collaboration avec les pouvoirs locaux et les sociétés de transport en commun, afin de contrevenir à l'augmentation de la violence envers le personnel des transports publics au sein de l'organisation de la SPC?

09.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, collègue Senesael, la direction de la police des chemins de fer (SPC) est considérée comme une direction prioritaire en termes de recrutement depuis maintenant trois ans. Ces efforts de recrutement vont continuer dans le but d'atteindre les effectifs complets bien évidemment.

À chaque province est attachée une équipe d'intervention chargée de prendre en charge toutes les interventions urgentes sur le terrain d'action prioritaire de la SPC. Celle-ci continue ainsi à être compétente dans les trains, les voies et sur les quais pour les phénomènes supra-locaux en ce qui concerne le terrain d'action ferré.

Cette collaboration se déroule en général sur l'ensemble du territoire entre la police fédérale et

la police locale, conformément au prescrit de l'article 16 *quater* de la loi sur la fonction de police. Une collaboration spécifique s'organise entre les deux niveaux de police afin précisément de résoudre les problèmes de sécurité aux abords de toutes les gares et pas simplement celles, comme dans le passé, où la SPC était hébergée. Le but est d'exécuter en partenariat et en fonction de l'analyse des phénomènes criminels émergents et des problèmes de sécurité, des actions communes, chacun sur son terrain d'action prioritaire. Les partenaires privilégiés sont toujours associés à ces collaborations et actions.

09.03 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, je remercie Mme la ministre pour ses éléments de réponse.

Je suis heureux d'entendre que la direction des chemins de fer reste prioritaire pour le recrutement. Il est essentiel que les cent postes à pourvoir le soient dans les meilleurs délais au vu des faits de violence que l'on a rappelés. Je le confirme: 24 par jour en moyenne! C'est énorme pour nos chemins de fer.

Ensuite, il est essentiel de rappeler que la police des chemins de fer ne peut être déforcée au détriment des polices locales dont le travail ne peut se voir surchargé davantage. Je suppose que vous en êtes bien consciente et même si vous me confirmez que la collaboration entre les polices fédérale et locale est prioritaire, on ne peut avoir de centralisation de cette charge au sein de la police locale puisqu'elle incombe en priorité au SPC.

Par ailleurs, il est vrai que ce ne sont pas seulement les gares où le SPC est installé qui sont prioritaires au niveau de la sécurité, mais celles de l'ensemble du pays. C'est une bonne chose qu'une attention particulière y soit consacrée.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'indexation automatique des traitements du personnel de police" (55025497C)

10 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De automatische indexering van de lonen van het politiepersoneel" (55025497C)

10.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, l'indexation automatique des traitements du personnel face à l'inflation dans notre pays est une avancée sociale que nous chérissons et qui permet de protéger de manière évidente le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Plusieurs indexations sont prévues cette année et posent des questions lourdes pour les finances locales et particulièrement pour nos zones de police, dont 80 % des dépenses sont allouées aux traitements de leur personnel.

Madame la ministre, existe-t-il un mécanisme mis en place pour les zones de police afin de les aider à assumer – en tout ou en partie – les coûts des indexations automatiques avancées par le Bureau du Plan?

Les cotisations fédérales qui sont reversées aux communes seront-elles indexées de la même manière?

10.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur Senesael, les montants attribués au titre de dotation fédérale de base sont calculés au départ des montants théoriques de la subvention fédérale de base qui ont été définis pour chaque zone de police en 2002.

Afin de fixer le montant alloué à chaque zone de police pour 2022, les montants constitutifs de la dotation fédérale de base *stricto sensu* sont adaptés dans un premier temps à l'évolution réelle de l'indice santé, qui est calculé sur la dernière base annuelle disponible au moment de la confection du budget général des dépenses, en l'occurrence décembre 2020.

Les montants ainsi actualisés à la réelle évolution de l'indice santé sont dans un second temps augmentés par les taux de croissance prévisionnels respectivement prévus pour la progression de l'indice santé de 2020 à 2021 et de 2021 à 2022 par le Bureau du Plan pour obtenir les montants provisoires octroyés pour l'année 2022.

Les prévisions d'évolution retenues dans la définition des montants provisoires de la dotation fédérale de base seront ensuite confrontées à l'évolution effective de l'indice santé arrêté en décembre 2022 afin de déterminer de manière définitive les montants de la dotation fédérale sur lesquels les zones de police pourront compter en 2022.

La fixation du montant annuel de la dotation

fédérale de base dispose donc bien d'un mécanisme d'indexation qui s'aligne sur l'évolution de l'indice santé, lequel sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires.

10.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos explications claires et précises. Il reste qu'entre le moment où la prévision du montant de la dotation fédérale peut être inscrite au budget des zones de police et le moment où on recevra réellement le montant arrêté pour 2002, les zones de police devront servir de banquier pour pouvoir avancer l'argent nécessaire au paiement des traitements. Je pense qu'il y a là matière à réflexion pour améliorer cette situation, d'autant qu'on prévoit une augmentation de 6 % pour 2022.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: De vraag nummer 55025446C van mevrouw Leoni wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

11 Question de Hervé Rigot à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'assurance de la sécurité nucléaire à la suite du plan de rétention du personnel chez ENGIE" (55025383C)

11 Vraag van Hervé Rigot aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het garanderen v.d. nucleaire veiligheid i.h.k.v. het plan van ENGIE om het personeel te behouden" (55025383C)

11.01 Hervé Rigot (PS): Monsieur le président, madame la ministre, il y a quelques jours, j'interrogeais votre collègue en charge des Affaires sociales à propos du plan de rétention du personnel d'ENGIE au sein des centrales nucléaires.

Parmi les mesures proposées par l'opérateur, il y en a une qui a retenu toute mon attention: l'indemnité qui équivaut à un an de salaire pour les travailleurs en CDI qui accepteraient de démissionner avant le 30 septembre 2026, ce que certains syndicalistes ne manquent pas de qualifier de "prime à la démission".

Madame la ministre, quand on sait à quel point la gestion d'une centrale nucléaire exige un savoir-faire de très haut niveau, ne pensez-vous pas qu'inciter au départ volontaire est une pratique hasardeuse pour le maintien des procédures au sein des centrales? Dans le cas où ces incitants et la fin annoncée du nucléaire motiveraient un trop

grand nombre de salariés à quitter l'entreprise, quels accompagnements le gouvernement fédéral pourrait-il proposer pour que la continuité d'exploitation des centrales soit garantie jusqu'à la fin, avec la sûreté et la sécurité que requiert ce type d'activité?

11.02 Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, monsieur Rigot, pour l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN), il est impératif et primordial que la sûreté et la sécurité des installations restent garanties tant pendant l'exploitation que durant la phase post-opérationnelle et de démantèlement de nos centrales nucléaires.

À ce titre, l'AFCN préconise, bien évidemment, que l'expertise du personnel actuel de l'exploitant puisse être maintenue le plus possible. Le plan de rétention établi par l'exploitant a pour but d'aider à maintenir et à sauvegarder cette expertise.

À ce jour, l'exploitation des réacteurs est conditionnée notamment par des spécifications qui reprennent les exigences minimales de qualification et de disponibilité du personnel. Ces exigences restent valables jusqu'à l'arrêt du réacteur et jusqu'à ce que l'autorité de sûreté accepte une demande justifiée de l'exploitant de modifier ces spécifications.

Concrètement, préalablement à l'arrêt du réacteur, l'exploitant doit transmettre un avis de cessation d'activité comportant notamment les modalités au niveau de l'effectif du personnel requis en vue de garantir un maintien de l'établissement en toute sécurité. En fonction des étapes et de la diminution du risque, les exigences en matière de personnel pour maintenir la sûreté peuvent être adaptées.

L'AFCN ne dispose pas encore des informations pour ce qui concerne le planning et l'évolution du personnel, mais elle évaluera dans le détail l'avis de cessation qui est prévu quelques mois avant l'arrêt définitif.

Vos questions relatives aux incitants concernant plutôt les aspects socio-économiques, elles ne relèvent pas de la compétence de l'AFCN.

11.03 Hervé Rigot (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je partage évidemment votre avis quant à la nécessité de garantir la sécurité tant jusqu'au terme du fonctionnement des réacteurs nucléaires que dans la phase suivante, à savoir la phase de